



Problème avec le bailleur

Par **elo85**, le **14/05/2013** à **12:25**

Bonjour

Nous sommes locataire d'une maison depuis un peu plus de 1 mois et nous n'avons toujours pas de papier pour l'entretien de la chaudière, le ramonage de la cheminée et la vidange de la fosse septique!que peut on faire?Nous leur demandons tout le temps et à chaque fois ils repoussent!De plus notre compteur électrique est dans le garage du propriétaire, nous avons une clé mais lui à aussi accès(garage et hangar du propriétaire sur notre compteur), notre fosse septique est dans le hangar du propriétaire et nous n'y avons pas accès!ont-ils le droit?Puis lors de notre entrée dans les lieux, nous avons auusi pu constater que le ménage n'avait pas du tout été fait et nous avons du tout nettoyer(lessivage des murs,des placards...).si quelqu'un peut nous donner une réponse au plus vite je vous en remercie

Par **cocotte1003**, le **14/05/2013** à **13:26**

Bonjour, du moment que vous avez un compteur personnel pour le choix de votre fournisseurs l'électricité, votre bailleur n'a pas d'autre obligation. Le bailleur n'a pas à vous fournir les attestations d'entretien des précédents locataires, la seule obligation c'est l'entretien annuelle, à votre charge, dont vous rêvez remettre l'attestation au bailleur en cas de problèmes de chauffage, cordialement

Par **elo85**, le **14/05/2013** à **14:19**

merci pour le réponse